

AFFAIRE No 52 - 3EMES FLORALIES DE L'OCEAN INDIEN - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU JARDIN DE L'ETAT

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, les 3èmes Florales de l'Océan Indien se dérouleront dans le cadre du Jardin de l'Etat, du 2 au 11 octobre prochains. Le thème retenu pour ces Florales est celui des fleurs et de l'eau. En étroite collaboration avec le Comité d'Organisation, les Services Techniques municipaux ont mis au point le plan d'aménagement du Jardin pour cette manifestation.

Des travaux d'assainissement général, d'alimentation en eau et de réfection de certaines allées vont être engagés par le Conseil Général, propriétaire du Jardin. Parallèlement, la Mairie devra prendre à sa charge les travaux spécifiquement attachés aux Florales, à savoir :

- 1) Arrosage automatique,
- 2) Aménagement de plans d'eau,
- 3) Installation électrique,
- 4) Mise en place de superstructures (kiosques, podiums, stands...).

J'ai donc l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous demander :

- d'approuver ce programme d'aménagement ;
- de m'autoriser à lancer les consultations et appels d'offres nécessaires à l'exécution des travaux et à traiter avec les entreprises présentant les meilleures propositions ; à solliciter toutes subventions auprès d'organismes susceptibles d'apporter leur concours à cette manifestation (Etat, Région, Département...).

Je mets cette affaire aux voix.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions du Cadre de Vie, des Affaires Economiques et des Finances

Elles émettent un avis favorable. Elles notent l'urgence qu'il y a à entreprendre ces travaux, compte tenu des dates prévues pour le déroulement des 3èmes Florales. Comme en 1980 après le cyclone "Hyacinthe" pour les 2èmes Florales de l'Océan Indien, il s'agit aujourd'hui de relever un nouveau défi.

M. ANNETTE : Il y a eu des Floralies en 1976, je crois.

M. SANTONI : En 1973.

M. ANNETTE : D'accord. Ces Floralies avaient été placées sous le patronage de l'épouse du Président de la République.

M. HOARAU M. : Oui, sous le patronage d'Anne-Aymone.

M. ANNETTE : Je pense que vous allez renouveler l'opération.

M. GERARD M. : Voudriez-vous qu'on fasse venir Danielle ? Vraiment, Monsieur ANNETTE, vous êtes badin, ce soir !...

M. HOARAU M. : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (5 abstentions).

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 24 MARS 1987

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions**